

Halte Garderie « Les Oursons »
Maison de la Pierre
64570 Arette la Pierre Saint Martin
Tél. Garderie : 05.59.66.25.80
Tél. Réservations : 07.50.14.17.73.
Mail : servicespsm@arette64.fr

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2022/2023

Le règlement de fonctionnement de la Micro-crèche a pour objet, d'une part de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'autre part, de préciser le mode de fonctionnement de la structure. Le présent règlement est affiché dans l'établissement et présenté aux parents lors de chaque inscription.

Chaque usager doit se conformer au règlement de fonctionnement.

Présentation de la structure :

Notre structure accueille 12 enfants de 3 mois à 6 ans non révolus avec un maximum de 5 enfants non-marchant.

Elle ouvre **du mercredi au dimanche** en saison hivernale de 9h à 17h. Elle est gérée par le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent au bureau de la « Gestion des services » situé au 1er étage de la Maison de la Pierre, à côté de l'Office de tourisme.

L'équipe est composée d'une auxiliaire et d'une aide maternelle.

Conditions d'admission :

Lors de son arrivée, le représentant légal se présente au bureau de la « Gestion des services » afin de finaliser son dossier. Il remplit une fiche de réservation accompagnée de la photocopie du carnet de santé (pages 90 et 91) ou d'une attestation du médecin traitant, certifiant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires (DTP).

Aucun enfant, ne sera accepté sans la présentation de ce justificatif, quel que soit l'âge.

Le paiement doit-être joint lors de la réservation par chèque à l'ordre du « Trésor Public ». Pour les réservations de dernière minute, la « Gestion des Services » accepte uniquement les chèques ou les espèces.

Toute réservation prise par téléphone ou par mail, non confirmée par paiement dans les 10 jours, se verra annulée et libérera la place pour les enfants inscrits sur la liste d'attente.

Conditions d'annulation :

Pour toute annulation de réservation, un délai de 72h avant la date d'arrivée est à respecter impérativement. Dans le cas contraire, la réservation de l'ensemble du séjour est due dans son intégralité.

Le remboursement s'effectue en cas de :

- Maladie ou hospitalisation de l'enfant : il vous sera demandé de fournir un certificat médical.
- Fermeture de la garderie

Fonctionnement :

◊ Les horaires

La halte garderie accueille votre enfant toute les deux heures :

- De 9h à 9h30;
- De 11h à 11h 15 ;
- De 13h à 13h15;
- de 15h à 15h15. Passé ces horaires, la garderie ferme ses portes.

Les parents récupèrent leur enfant à heure fixe : 11h-13h-15h et 17h. Si l'équipe éducative constate des retards, un forfait de 10 euros pour 10 minutes de retard peut être appliqué.

Ce fonctionnement rigoureux permet de conjuguer une offre de service plus large et le bien être des enfants. En effet, chaque nouvel accueil rappelle la séparation au groupe. C'est pourquoi l'équipe éducative est attachée à proposer un cadre sécurisant à l'enfant.

◊ Les fournitures

Les enfants doivent avoir pris leur repas et arriver propres. Pour les enfants gardés entre 11h -13h et 15h-17h, le personnel propose un temps pour prendre le repas donné par les parents. Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde.

Le petit matériel tel que bavoirs, cuillères, assiettes est fourni par la structure. Nous demandons aux parents de veiller au respect de la chaîne du froid.

Les parents apportent également le nécessaire de linge (couches, coton, lingettes ou liniment), une tenue de change complète, des chaussons, doudou, sucette... Les parents peuvent également apporter une gigoteuse. Un questionnaire d'accueil sera complété avec le personnel pour connaître les habitudes de l'enfant.

◊ Santé

Si l'enfant a une température supérieure à 38°C il ne sera pas accepté.

Aucun médicament ne sera administré sans une ordonnance à jour.

Le personnel de la garderie se réserve le droit de rappeler les parents si l'enfant a des difficultés d'adaptation. En effet, certains enfants ont besoin d'une période d'adaptation pour intégrer une structure d'accueil collectif. Cette décision sera prise dans l'intérêt de l'enfant.

Fait à la Pierre Saint Martin,

Actualisé le 1^{er} décembre 2022,